

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 avril 2010

DÉLIBÉRATION n°2010-021

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	29
qui ont pris part à la délibération :	28
Date de convocation :	30 mars 2010

L'an deux mille dix, le 06 avril à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA, Chantal BREBION, André CONVERT, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Jérôme MAGNIN qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU, Melle FAUCON BIGUET Sophie qui a donné pouvoir à Mme GAILLARD Annick, Mme Isabelle GULGLIEMO qui a donné pouvoir à Mme Stéphanie COLPIN, Mme Florence LOMBARD qui a donné pouvoir à M. Yannik OLLIVIER, M. François TOURATIER qui a donné pouvoir à M. Jean Marc BRUEL, Mme Maud BLANCHARD qui a donné pouvoir à M. André CONVERT

Absente : Mme Houria LATRECHE

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Mireille PERINEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapporteur : Annick GAILLARD

Objet : EDUCATION – ASSOCIATIONS – Versement complémentaire d'une subvention aux associations des Parents d'élèves des écoles de Lachal, du Village et à l'association Dézécottes du Nez Rond

Les associations des Parents d'élèves et Amis de l'école de Lachal, les Parents d'élèves du Village et l'association Dézécottes du Nez Rond gèrent une garderie périscolaire pour l'accueil des enfants.

La commune s'est engagée à couvrir le salaire d'un animateur lorsque les effectifs des élèves sont supérieurs à huit en versant une subvention qui permettra le fonctionnement des garderies périscolaires de début janvier à décembre 2010.

Un premier versement de 2000 € a été décidé par délibération n°2009-122 du 07 décembre 2009 pour chacune des trois garderies afin d'assurer les salaires des premiers mois de l'année, l'étude de la demande de subventions n'ayant pu être faite dans les temps.

Le rapporteur propose comme versement complémentaire pour l'année 2010.

- pour la garderie Lachal : un complément de 2 400 €
- pour la garderie Village : un complément de 2 100 €
- pour la garderie Dézécottes du Néron : un complément de 1 500 €

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

ACCEPTÉ de verser une subvention de : 6 000 € pour les trois associations selon la répartition indiquée ci-dessus.

VOTE : UNANIMITE exceptée Mme Stéphanie COLPIN qui ne prend pas part au vote

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 07 avril 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER